

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
26 novembre 2015
n° 41 / 7666^e
pages 2369 à 2432

CHRONIQUES / Droits étrangers

Les poursuites-bâillons et la quérulence :
deux phénomènes encadrés par le Code de procédure civile du Québec
> *Sylvette Guillemard* 2389

Le nouveau Code civil et commercial argentin :
l'éclatante réussite d'un audacieux pari
> *Rémy Cabrillac* 2397

ÉDITORIAL

2369 Des robots et des hommes, *Grégoire Loiseau*

ACTUALITÉS

- 2376 Liberté d'expression (vie privée du Prince Albert de Monaco): condamnation de la France
- 2377 Cour d'assises (enregistrement sonore): inconstitutionnalité du régime de nullité
- 2378 État d'urgence: pouvoirs des autorités administratives
- 2379 Terrorisme et état d'urgence: adoption et publication d'une loi
- 2380 Terrorisme et état d'urgence: réforme constitutionnelle
- 2381 Projet de loi de finances pour 2016: adoption par l'Assemblée nationale
- 2385 Procès équitable (dépaysement): employeur ancien conseiller prud'homal

POINT DE VUE

2387 Faut-il supprimer la déclaration notariée d'insaisissabilité?, *Véronique Legrand*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2401 **Panorama:** Sociétés et groupements, *Jean-Claude Hallouin, Eddy Lamazerolles et Anne Rabreau*
- 2414 **Notes:** Privation des droits civiques et citoyenneté européenne,
note sous CJUE 6 oct. 2015, Éric Carpano
- 2419 À propos de la prescription acquisitive d'un lot de copropriété par le syndicat,
note sous Civ. 3^e, 8 oct. 2015, Antoine Tadros
- 2423 Violations des dispositions d'ordre public d'un contrat de construction individuelle :
démolir la maison ou mollir la sanction?, *note sous Civ. 3^e, 15 oct. 2015, Charlotte Dubois*
- 2427 Garantie de la dette d'autrui par une société à risque limité: la contrariété à l'intérêt social
n'est pas, en elle-même, une cause de nullité, *note sous Com. 12 mai 2015, David Robine*

ENTRETIEN



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40645366
Fax 01 40645466
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean BARTHÉLEMY, Pascal DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédictine FAUVAUQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Novembre 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Grégoire Loiseau

2369 Des robots et des hommes

ACTUALITÉS

2372 DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Gage (warrant agricole): application aux récoltes futures, *Civ. 1^{re}, 12 nov. 2015*

Concurrence-Distribution

Facture (pénalités de retard): anatocisme et exception au délai légal de règlement, *Com. 10 nov. 2015*

Consommation

Découvert en compte tacite: point de départ du délai de forclusion, *Civ. 1^{re}, 12 nov. 2015*

Propriété intellectuelle

Marque (épuisement des droits): charge de la preuve, *Com. 10 oct. 2015*

Société et marché financier

Nullité de société (objet social): prise en compte exclusive de l'objet statutaire, *Com. 10 nov. 2015*

2373 DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Produits défectueux (vaccin): question préjudicielle sur la preuve du lien de causalité, *Civ. 1^{re}, 12 nov. 2015*

Mandat (absence de pouvoir du mandataire): titulaire de l'action en nullité, *Civ. 1^{re}, 12 nov. 2015*

Mandat (obligation de rendre compte): gestion des fonds reçus ou prélevés, *Civ. 1^{re}, 12 nov. 2015*

Cession de créances: opposabilité et exercice du droit de retrait litigieux, *Civ. 1^{re}, 12 nov. 2015*

2374 DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (vente de l'immeuble): portée de l'engagement de prorogation des baux, *Civ. 3^e, 12 nov. 2015*

Copropriété

Vente de lot (action en diminution du prix): interruption de la prescription, *Civ. 3^e, 12 nov. 2015*

2375 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Prise illégale d'intérêts (recel): qualification du délit en cas de prescription, *Crim. 12 nov. 2015*

Escroquerie (tentative): fausse qualité de salarié afin de prise en charge par l'AGS, *Crim. 12 nov. 2015*

Presse et communication

Liberté d'expression (vie privée du Prince Albert de Monaco): condamnation de la France, *CEDH 10 av. 2015*

Procédure pénale

Cour d'assises (enregistrement sonore): inconstitutionnalité du régime de nullité, *Cons. const., 20 nov. 2015*

2378 DROIT PUBLIC

Droit administratif

État d'urgence: pouvoirs des autorités administratives

Terrorisme et état d'urgence: adoption et publication d'une loi

Droit constitutionnel

Terrorisme et état d'urgence: réforme constitutionnelle

Fiscalité

Projet de loi de finances pour 2016: adoption par l'Assemblée nationale

Santé publique

Don de gamètes (données identifiantes): conditions de la levée de l'anonymat, *CE 12 nov. 2015*

2382 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement (EDF-GDF): délai de sanction après l'entretien préalable, *Soc. 12 nov. 2015*

Congé de mobilité (acceptation par le salarié): contestation du licenciement économique, *Soc. 12 nov. 2015*

Pouvoir disciplinaire (épousé): compte rendu d'un entretien, *Soc. 12 nov. 2015*

Salariés protégés (prise d'acte): modification du contrat de travail sans autorisation, *Soc. 12 nov. 2015*

Salariés protégés (licenciement): indemnisation après annulation de l'autorisation, *Soc. 12 nov. 2015*

Handicapés (obligation d'emploi): constitutionnalité sous réserve des règles de calcul, *Cons. const., 20 nov. 2015*

Sécurité sociale

Retraites chapeau (contribution de l'employeur): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 20 nov. 2015*

2385 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Procès équitable (dépaysement): employeur ancien conseiller prud'homal, *Toulouse, 11 sept. 2015*

Notification européenne: portée de la notion d'acte extrajudiciaire, *CJUE 11 nov. 2015*

Profession juridique et judiciaire

Avocat (inscription): contrôle de moralité d'un avocat québécois radié, *Civ. 1^{re}, 12 nov. 2015*



POINT DE VUE

2387

Faut-il supprimer la déclaration notariée d'insaisissabilité ?
par Véronique Legrand



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2389

Les poursuites-bâillons et la quérulence : deux phénomènes encadrés par le Code de procédure civile du Québec
par Sylvette Guillemard

2397

Le nouveau Code civil et commercial argentin : l'éclatante réussite d'un audacieux pari
par Rémy Cabrillac

PANORAMA

2401

Sociétés et groupements
septembre 2014 - août 2015
par Jean-Claude Hallouin, Eddy Lamazerolles et Anne Rabreau

NOTES

2414

Privation des droits civiques et citoyenneté européenne, note sous CJUE 6 oct. 2015
par Éric Carpano

2419

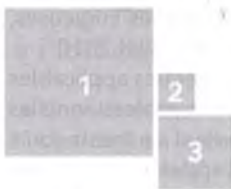
À propos de la prescription acquisitive d'un lot de copropriété par le syndicat, note sous Civ. 3^e, 8 oct. 2015
par Antoine Tadros

2423

Violations des dispositions d'ordre public d'un contrat de construction individuelle : démolir la maison ou mollir la sanction ?, note sous Civ. 3^e, 15 oct. 2015
par Charlotte Dubois

2427

Garantie de la dette d'autrui par une société à risque limité : la contrariété à l'intérêt social n'est pas, en elle-même, une cause de nullité, note sous Com. 12 mai 2015
par David Robine



ENTRETIEN

2432

Isabelle Falque-Pierrotin - La CNIL face à l'économie de la donnée

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr